

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par le règlement 10-25

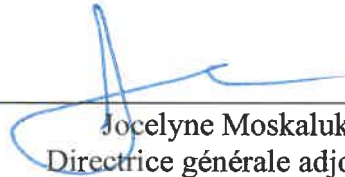
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale adjointe de la susdite Municipalité, que :

LE RÈGLEMENT 10-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 11-24 EN VUE D'AJOUTER UNE DÉFINITION DE CAMIONNEUR ARTISAN a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 10 février 2026 et est entré en vigueur le 15 juin 2026, date de la publication.

Toute personne intéressée à le consulter peut le faire dans notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://www.municipalitepontiac.com/fr/reglements-municipaux/reglements-services-de-ladministration/>

DONNÉ À PONTIAC, ce 15^e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-six.

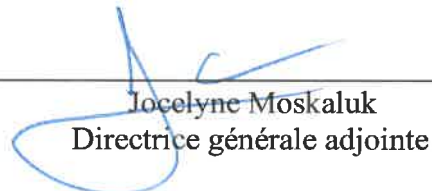


Jocelyne Moskaluk
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jocelyne Moskaluk, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour de juin en l'an deux mille vingt-six.



Jocelyne Moskaluk
Directrice générale adjointe